



Fiche de poste

Contrôleur(e)

Niveau :

Un emploi de contrôleur(e) est vacant auprès de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté.

Description de l'employeur :

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante instituée par la loi du 30 octobre 2007. Il est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux de toute personne privée de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire. La Contrôleure générale et les contrôleurs qu'elle délègue peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté suivants : établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue et de rétention douanière, centres et locaux de rétention administrative et zones d'attente, services de psychiatrie où sont hospitalisées des personnes sans leur consentement, centres éducatifs fermés.

Le Contrôleur général peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut être saisi également par des autorités publiques et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'homme. Ces saisines sont traitées par le pôle saisine.

Il formule des recommandations et avis qui peuvent être rendus publics.

Descriptif du poste :

Conformément à la loi du 30 octobre 2007 et au décret du 12 mars 2008, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté peut déléguer des contrôleurs pour effectuer des visites des lieux de privation de liberté.

Les contrôleurs sont chargés d'effectuer des visites approfondies de prisons, de locaux de garde à vue, de centres et locaux de rétention administrative, de centres éducatifs fermés, d'hôpitaux accueillant des patients hospitalisés sans leur consentement, afin de s'assurer que l'état, l'organisation et le fonctionnement de ces lieux ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux des personnes qui sont prises en charge. Ils assurent à tour de rôle la direction de missions de contrôles (préparation logistique et opérationnelle de la mission en amont, interface avec les instances de direction, de con-

trôle ou de tutelle de l'établissement contrôlé et management des équipes de contrôle sur place, puis, coordination de la rédaction d'un rapport dans des délais contraints).

Les conditions d'exercice supposent :

- une grande disponibilité (missions deux semaines complètes par mois sur tout le territoire français, métropole et outre-mer) ;
- une expérience des lieux de privation de liberté (ou au moins d'un type de lieu relevant de la compétence de l'institution) ;
- une réelle autonomie (aisance bureautique exigée) ;
- une forte capacité de travail en équipe (missions toujours assurées à plusieurs) ;
- une grande aisance rédactionnelle ;
- une capacité d'écoute éprouvée.

Les exigences déontologiques (secret, impartialité) sont extrêmement fortes.

Localisation :

Les locaux du CGLPL se situent **16/18 quai de la Loire, 75019 PARIS, métro Jaurés.**

Candidatures :

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, sont à adresser **jusqu'au 25 novembre 2020** à l'attention de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté à l'adresse suivante :

**Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS cedex 19**

Ou par email à l'adresse : contact@cglpl.fr

Personne pouvant être contactée pour toute information complémentaire :

André FERRAGNE, Secrétaire général -Tel : 01.53.38.47.80 ou par mail à l'adresse : andre.ferragne@cglpl.fr